



Saint-Liboire

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

403-26 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 369-23 afin de modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil;

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Sylvain Laplante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Liboire, que le règlement numéro 403-26 intitulé **403-26 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 369-23 afin de modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil;** est officiellement entré en vigueur suite à l'adoption du règlement à la séance ordinaire du 2 juin 2026.

Ce règlement a pour effet :

- De modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil;

Le règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture au bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire, Québec, J0H 1R0.

Donné à Saint-Liboire, ce 9^e jour de juillet 2026.

Sylvain Laplante
Directeur-général et greffier-trésorier